

## **SERIE DEPARTEMENTALE**

Rappel.....

A l'attention des arbitres et des organisateurs

### **A) Carte à la Journée**

L'attribution de la carte à la journée doit être effectuée avec le formulaire type, soit le carnet autocopiant de cartes à la journée. Il est nécessaire de vérifier l'identité du bénéficiaire et de réclamer obligatoirement le certificat médical. L'intéressé doit être rattaché au club qui lui délivrera le titre ou s'il refuse au club « neutre » du comité régional. Le classement de ce coureur ne rentrant pas en compte dans le prix équipe  
Le tarif est de 8€ plus le droit d'engagement.

### **B) Licence**

Il a été constaté que des licenciés en possession de licences de 3<sup>ème</sup> catégorie ou 3<sup>ème</sup> catégorie VTT, ont été autorisés à prendre part à des épreuves des séries Départementales. Je rappelle que seules les licences avec une mention « route départementale ... » peuvent les autoriser à participer à ces compétitions.

Merci de bien vouloir veiller à ces dispositions

Marc ANSERMIN

Président de la commission cyclisme pour tous